PÉTITION URGENTE

A l'attention de Monsieur Michel BARNIER, ministre de l'Agriculture

POUR LE MAINTIEN DE L'INTERDICTION DES CAGES DE BATTERIE CONVENTIONNELLES DE POULES PONDEUSES A LA DATE PREVUE DE 2012

Monsieur le Ministre,

Dans les cages de batterie, il est pratiquement impossible aux poules pondeuses d'exprimer un comportement naturel tel que pondre dans un nid, picorer et gratter le sol, prendre un bain de poussière ou encore se percher. Les possibilités de mouvement des poules sont si restreintes que l'ostéoporose qui résulte de leur confinement leur provoque fréquemment des fractures.

La Directive 1999/74 prévoit l'interdiction des cages de batterie conventionnelles en 2012 car elles ne répondent pas aux exigences minimales de bien-être des poules.

A ce jour pourtant, les pressions exercées par certains producteurs risquent de faire revenir la Commission européenne et le Conseil des ministres sur leur décision, provoquant un report de la mise oeuvre de cette interdiction.

Opposé, comme la majorité des citoyens français, à l'élevage de poules en batterie, je compte sur le gouvernement français pour prendre en considération la voix citoyenne et s'opposer à tout report de l'interdiction des cages de batterie conventionnelles.

cochez si vous ne souhaitez pas recevoir davantage d'informations

Nom	Adresse complète (rue, code postal, ville)	Nationalité	Signature	
				☐
				☐
				☐
				☐
				☐
				☐
				☐
				☐
				☐
				☐
				☐
				☐
				☐
				☐
				☐
				☐
				☐
				☐
				☐
				☐

PMAF

Merci de retourner cette pétition à :

Protection mondiale des animaux de ferme - BP 80242 - 57006 METZ cedex 1

Tél. : 03 87 36 46 05 Fax : 03 87 36 47 82 - www.pmaf.org – courrier@pmaf.org